Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 037-213702335-20260923-2026_09_23_04-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 23 septembre 2026 a été convoqué le 17 septembre 2026.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 23 septembre 2026, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Olivier CONTE, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Alain DELANCHY, Gamze AK, Mickaël CHAPEAU, Laurence LEFEVRE, Pascal TOSCH, Marylee HERVET, Olivier BLAIN, Jeanine METAIS, Christian BONNARD, Alain GARCIA, Thierry LEFEVRE, Stéphane AUDUSSEAU, Sandrine ZASSO, Isabelle LE FERON DE LONGCAMP, Aurélia DRAPEAU, Angélique LAROCHE, Amélie DUMONT, Cécile BICHON, Régis DUROUCHOUX, Mounir HABIB, Raphaël BICHON, Michel SOULAS, Cyrille JEANNEAU, Aïcha SELATNA, Elise TESSON, Thomas DELPLACE

Avaient donné pouvoir :

Mukerrem AK	**procuration à AK Gamze**
Yamna BRIMOU	**procuration à Mickaël CHAPEAU**
Abderahmane DJIBAOUI	**procuration à Cyrille JEANNEAU**

Absents : Benoît SANCHEZ, Nadia YAHYA-BEY

Secrétaire de Séance : Eloïse DRAPEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

N° 2026 09 23 – 04

OBJET : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL (RICM)

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la note de présentation adressée aux membres du conseil municipal ;

Considérant les débats lors de la Commission Générale portant sur le Règlement Intérieur du Conseil Municipal en date du 9 septembre 2026 ;

Considérant le Règlement Intérieur du Conseil Municipal joint en annexe ;

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 037-213702335-20260923-2026_09_23_04-DE

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, plusieurs amendements sont proposés par rapport au Règlement Intérieur du Conseil Municipal (RICM) :

Amendement N° 1 présenté par le groupe « Faisons mieux ensemble » : article 8-avant dernier alinéa – Propose de remplacer 30 minutes par 60 minutes

Votes de l'amendement N°1 : POUR 29
CONTRE 2(Christian BONNARD, Alain GARCIA)

Amendement N° 1 adopté à la majorité.

Amendement N°2 présenté par le Groupe « La Gauche Unie et Ecologistes » : article 9 -dernier alinéa - Propose de remplacer l'alinéa par « les vœux seront étudiés en début de la séance du conseil municipal »

Votes de l'amendement N°2 : CONTRE 25
POUR 6 (Michel SOULAS , Cyrille JEANNEAU, Aïcha SELATNA, Elise TESSON, Abderahmane DJIBAOUI, Thomas DELPLACE)

Amendement N°2 rejeté à la majorité.

Amendement N° 3 présenté par le Groupe « La Gauche Unie et Ecologistes » : article 32 - avant dernier alinéa – Propose de rétablir la phrase suivante « En outre, chacune des composantes du conseil municipal dispose d'au moins un élu dans chacune des commissions permanentes.»

Après débat, M. le Maire propose de rajouter cette phrase avant la dernière phrase de l'alinéa.

La fin de l'alinéa devient : » En outre, chacune des composantes du conseil municipal dispose d'au moins un élu dans chacune des commissions permanentes. Cette représentation est basée sur l'organisation des composantes politiques du conseil municipal au moment de son installation ».

Votes de l'amendement N° 3 : **Amendement adopté à l'unanimité.**

Amendement N° 4 présenté parle Groupe « La Gauche Unie et Ecologistes » : article 32-dernier alinéa – Propose de rajouter la phrase suivante « Les compte rendus des commissions municipales doivent refléter les échanges entre les conseillers municipaux.

Après débat, M. le Maire propose de modifier l'amendement et d'ajouter la phrase suivante au dernier alinéa de l'article 32 « Les compte rendus doivent faire mention des échanges précis survenus en séances entre l'ensemble des membres »

Votes de l'amendement N° 4 : **Amendement adopté à l'unanimité.**

Amendement N° 5 présenté par le Groupe « La Gauche Unie et Ecologistes » : article 34 - Propose de rajouter la phrase « Au début de chaque commission, un émargement doit être établi et rendu public ».

Après débat M. le Maire propose de modifier l'amendement et de rajouter la phrase suivante « Au début de chaque commission, un émargement doit être établi ». Cette phrase sera intégrée en dernier alinéa de l'article 34.

Votes de l'amendement N°5 : POUR 28
CONTRE 3 (Marylee HERVET, Mickaël CHAPEAU, Yamna BRIMOU)

Amendement N°5 adopté à la majorité.

Amendement N°6 présenté par le groupe « Faisons mieux ensemble » : article 34-1er alinéa – propose de rajouter le mot « maximun » dans la phrase après « …sous un délai de 15 jours **maximum** ».

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 037-213702335-20260923-2026_09_23_04-DE

Votes de l'amendement N°6 : POUR 27
ABSTENTIONS 4 (Cécile BICHON, Régis DUROUCHOUX, Laurence LEFEVRE, Isabelle LE FERON DE LONGCAMP)

Amendement N°6 adopté à la majorité.

Amendement présenté par le Groupe « La Gauche Unie et Ecologistes » : article 35 concernant les indemnités des élus-Propose « en cas de manquements répétés aux engagements liés à l'exercice du mandat ou d'absences fréquentes aux commissions et séances du conseil municipal, ce dernier examinera les conséquences sur les versements des indemnités dans le respect des dispositions légales en vigueur ».

Après débat, cet amendement est ajourné et renvoyé en commission.

Amendement N°7 présenté par le Groupe « La Gauche Unie et Ecologistes » : article 37- alinéa 10 – Propose suppression de la phrase « Aucun mot en gras, souligné, surligné ou en majuscule ne devra être dans l'ensemble de ces communications, afin que toutes les tribunes aient la même visibilité. » Exception est faite de cette disposition pour les titres.

Votes de l'amendement N°7 : CONTRE 25
POUR 6 (Michel SOULAS, Cyrille JEANNEAU, Aïcha SELATNA, Elise TESSON, Abderahmane DJIBAOUI, Thomas DELPLACE)

Amendement N° 7 rejeté à la majorité.

Amendement N°8 présenté par le Groupe « La Gauche Unie et Ecologistes » : article 37-alinéa 3 –Propose de rédiger ainsi la phrase « chaque groupe politique d'opposition dispose ainsi d'une page d'expression pouvant se composer de texte et d'illustrations. »

Votes de l'amendement N°8 : CONTRE 25
POUR 6 (Michel SOULAS, Cyrille JEANNEAU, Aïcha SELATNA, Elise TESSON, Abderahmane DJIBAOUI, Thomas DELPLACE)

Amendement N° 8 rejeté à la majorité

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Règlement Intérieur du Conseil Municipal à partir du 24 septembre 2026, tel que joint à la présente délibération.

<u>VOTES</u> de la délibération : **POUR 25**
CONTRE 6 (Michel SOULAS, Cyrille JEANNEAU, Aïcha SELATNA, Elise TESSON, Abderahmane DJIBAOUI, Thomas DELPLACE)

Délibération adopté à la majorité.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 23 septembre 2026

Signé électroniquement par : Eloise DRAPEAU
Date de signature : 30/09/2026
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Secrétaire de Séance

Signé électroniquement par : Olivier CONTE
Date de signature : 30/09/2026
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Maire